



Revue
jésuites

NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

75 N° 1 1953

L'Apostolat de la Prière

Léon DE CONINCK (s.j.)

p. 48 - 58

<https://www.nrt.be/it/articoli/l-apostolat-de-la-priere-2487>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

L'Apostolat de la Prière

« Un instrument très efficace pour le ministère apostolique d'aujourd'hui »...

Pie XII. — 28 octobre 1951.

Dans les *Collationes Gandavenses* — fasc. III, 1952 — le chanoine Loontjens, professeur au Grand Séminaire de Gand, donnait une étude extrêmement intéressante sur la vie religieuse et apostolique du laïc. Il constatait la crise spirituelle par laquelle passe en ce moment le chrétien dans le monde. Ne se contentant pas d'un diagnostic précis, il suggérait aussi les grandes lignes d'une structure religieuse de la vie exigée par la conjoncture. En premier lieu, il signalait la difficulté de la prière pour le laïc contemporain : les coutumes ancestrales ont bien de la peine à survivre dans l'atmosphère où nous vivons. Très à propos, il proposait certaines adaptations fort sages : La prière doit tenir compte de la vie. On ne l'introduit pas de force dans l'existence ; il faut qu'elle s'accorde avec le style actuel. La « vie » accapare tout l'intérêt de nos contemporains. Ce qui n'a pas de rapport réel, sensible avec elle ne retient ni leur attention ni leur estime.

Or, l'Apostolat de la Prière est une forme, à la fois de la prière et de l'apostolat, capable de renouveler l'intérêt et pour l'apostolat et pour la prière.

Retracer l'histoire de cette organisation, qui vient de recevoir de nouveaux Statuts¹, suffira pour le démontrer.

1. Le 28 octobre 1951, en la fête du Christ-Roi, le pape Pie XII a approuvé une nouvelle rédaction des Statuts de l'Apostolat de la Prière. En même temps dans une lettre adressée au T. R. P. J.-B. Janssens, Général de la Compagnie de Jésus et, à ce titre, Directeur général de l'Apostolat de la Prière, le Pape faisait ressortir l'opportunité de cette association dont l'esprit et les pratiques constituent un instrument de formation à la vie pleinement chrétienne et au zèle apostolique. Ces nouveaux Statuts ne modifient en rien la nature ni le but de l'Apostolat de la Prière. Ils visent uniquement à lui assurer une nouvelle expansion dans la ligne des documents pontificaux les plus récents. Ils l'adaptent aux courants actuels de la théologie spirituelle, de la piété liturgique et des œuvres d'Action catholique. Les statuts comportent 10 articles. Les 2 premiers définissent la nature et le but de l'Apostolat de la Prière et ses rapports avec la dévotion au Sacré-Cœur. Nous donnerons plus loin, en note, le texte de l'art 3 qui définit les « moyens et pratiques ». L'art. 4 insiste sur les devoirs des membres de l'A.P. de propager la dévotion au Sacré-Cœur. Les art. 5 à 8 traitent de l'organisation interne, du recrutement, des zélateurs, et des sections. Enfin, dans l'art. 9 sont précisées la relation de l'A.P. avec l'Action catholique et les autres œuvres religieuses. L'A.P. « invite instamment ses membres et les pousse à s'engager et à travailler dans les œuvres apostoliques, surtout dans l'Action catholique. L'art. 10 est relatif aux privilèges et indulgences.

I. — L'EFFICACITÉ APOSTOLIQUE DE LA PRIÈRE

En 1846 l'Evêque du Puy bénit le grain de sénévé : c'est-à-dire un projet « d'une association de prières dans le but de seconder le mouvement religieux et de faire concourir les âmes pieuses, surtout les communautés religieuses avec les ouvriers évangéliques, à la propagation de la Foi ».

Distinguons bien ces éléments :

1° Il y a d'une part les âmes pieuses, et surtout les communautés religieuses.

2° Il y a d'autre part les hommes apostoliques au front d'attaque.

3° On veut opérer une liaison nouvelle entre l'arrière et le front.

4° Non par l'aumône :

5° mais par la prière.

La petite brochure, sorte de mémoire justificatif, publiée en 1846 par l'initiateur du projet, le P. Gautrelet, donne les fondements théologiques de cette Association.

L'idée-force qui s'en dégage c'est que la prière donne, tant à l'aumône des bienfaiteurs qu'à l'activité des hommes apostoliques, sa force, sa toute-puissance.

Car l'élément essentiel du succès surnaturel, le seul qui compte, c'est la grâce de Dieu.

L'Association de 1846 veut populariser cette vérité parmi les âmes pieuses, celles surtout qui, dans l'enclos du monastère, sont peut-être quelque peu impatientes de leur réclusion.

Elle veut surtout en tirer la conclusion pratique : *l'orientation à donner à la prière* de ceux qui ne peuvent se livrer à l'action. Je dis : « orientation à donner à une prière *déjà pratiquée* » et non pas de nouvelles oraisons à ajouter aux autres.

On veut susciter des groupes d'âmes qui se souviendront du pouvoir d'impétration tout-puissant de la prière, non pour en tirer du profit égoïste (c'est l'idée, vulgaire dans toute la force du terme, qu'on se fait trop de la prière), mais au bénéfice des conquérants spirituels du monde.

Ce n'est pas une prière pour obtenir la sainteté personnelle des prêtres, mais pour charger leur parole et leur activité de la grâce du Christ.

On demandera « à une personne influente, zélée », de trouver une douzaine de chrétiens en qui elle entretiendra l'apostolat de la prière, leur en représentant l'importance pour les âmes et leurs apôtres. On formera ainsi une association d'âmes ferventes donnant à leur prière l'orientation apostolique sous l'influence continuée d'un « douzainier ».

II. — 1849. L'EFFICACITÉ APOSTOLIQUE DE LA BONNE ACTION

Une édition de l'opuscule trois ans plus tard, parle :

1^o d'une association proposée « *aux fidèles* ' et ' *aux personnes pieuses* » (voyez l'élargissement!),

2^o pour les faire concourir par leurs prières et *leurs bonnes œuvres* (autre élargissement),

3^o à la *prospérité de l'Eglise* et au salut des âmes (au fond, encore un développement),

4^o sous le patronage du *Sacré-Cœur de Jésus, du Cœur de Marie* et l'*invocation de saint François-Xavier*.

La prière impétratoire est présentée comme une composante nécessaire de la fondation du Royaume de Dieu. Elle n'est plus supposée l'apanage des seules âmes cloîtrées, mais est le fait de tous les fidèles. Elle ne doit pas se contenter de concentrer son intérêt principal sur les Missions lointaines; elle doit avoir le souci de l'Eglise universelle : « *Sollicitudo omnium Ecclesiarum* ».

De plus, on met en relief cet autre point d'importance capitale : nos bonnes œuvres contiennent, elles aussi, une vertu impétratoire; la source de leur valeur est la présence active en nous du Saint-Esprit.

Le but bien précis de l'Apostolat de la Prière en 1849 c'est donc d'obtenir que *tous* les chrétiens « *offrent leurs mérites* » et « *fassent leurs prières* » pour la prospérité de l'Eglise universelle.

A l'orientation des prières s'ajoute l'offrande des *mérites personnels*, de toute l'activité bonne du chrétien.

Le « mérite » ne doit pas se concevoir comme une sorte de pécule résultant du « salaire pour bonnes œuvres » et dont on dispose comme d'une somme d'argent inscrite sur un carnet d'épargne. Peut-être quelquefois l'a-t-on présenté de la sorte avec une insistance maladroite sur la quantité. En réalité ce « mérite » est inhérent à l'âme, inséparable d'elle, trouvant sa cause dans la présence et l'activité de l'Esprit de Jésus. Du fait de ce « mérite surnaturel » notre prière a une valeur très particulière. Le Père Ramière allait apporter toute sa puissance à mettre en relief cette union intime de la « valeur » humaine, et de la grâce, de la prière et de la vie, celle-ci tenant toute sa « valeur » de celle-là.

III. — 1861. IMPORTANCE APOSTOLIQUE DE NOTRE UNION À DIEU

Date d'une extrême importance pour le développement, je ne dis pas de l'Apostolat de la Prière seulement, mais de la piété catholique.

Cette année, le Père Ramière éditera son chef-d'œuvre : *L'Apostolat de la Prière* : exposé qui paraît définitif de la théologie catholique de la prière.

Au point de vue qui nous occupe, l'ouvrage apportait des enrichissements considérables de l'idée primitive, non par apport extrinsèque, mais par développement des principes posés dès l'origine.

Dans la première partie de l'ouvrage, le premier chapitre démontre que la force de l'apostolat vient de la prière ; le troisième, que la force de la prière vient de ce qu'en fait, elle est la prière du Christ en nous, un des actes de la vie du Christ en nous.

On en tire la conclusion immédiate : pour donner à la prière sa plénitude d'efficacité, il faut donner à la vie du Christ en nous son plein essor ; il faut fréquenter l'Eucharistie : messe et communion.

Le Père Ramière montre ainsi que l'Apostolat de la Prière est un apostolat essentiellement eucharistique : que la messe, à la base de tout apostolat, transforme toute la vie en offrande eucharistique rédemptrice « *pro totius mundi salute* ».

Il écrit : « Ils n'oublieront jamais que c'est dans la Sainte Eucharistie que l'Apostolat de la Prière s'exerce dans toute sa plénitude, par le Cœur de Dieu qui s'immole sans cesse pour les pécheurs, et que, pour être efficaces, leurs prières, leurs offrandes, doivent passer par ce divin Cœur. »

C'est exprimer d'une manière très convaincante la nécessité pour les âmes apostoliques de « communier à la Messe », dans tous les sens de l'expression.

L'offrande, dont la formule est présentée pour la première fois cette année, s'énonce ainsi :

« *Mon Dieu, je vous offre toutes les actions de cette journée en union avec celles de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et de la Très Sainte Vierge et de tous les Saints, pour toutes les intentions pour lesquelles votre divin Fils s'est immolé sur la Croix et va s'immoler encore aujourd'hui sur l'autel dans toutes les parties du monde* ».

L'essence de l'Apostolat de la Prière est donc définie : l'orientation consciente de la puissance impétratoire de la *vie* chrétienne vers la réalisation des intentions du Christ perpétuellement immolé sur l'autel à la messe. Ou encore : l'union consciente de nos énergies surnaturelles avec la puissance rédemptrice continuellement en acte dans l'Eucharistie.

L'Apostolat de la Prière, si l'on y réfléchit, est donc un acte de charité totale (impliquant union parfaite à Dieu et au prochain), pleinement conscient, par lequel nous affectons à la rédemption du monde toute notre puissance surnaturelle.

L'impétration, impliquée dans les mérites, passant en acte dans la prière, est en effet un potentiel surnaturel dû à la présence du Christ en nous.

2. En 1863, paraissait une brochure du P. Maillet, S. J., *L'union à l'autel ou le culte de l'immolation aujourd'hui incessante de la Victime eucharistique*. Cet opuscule est à l'origine des « horloges eucharistiques ».

L'Apostolat de la Prière s'alimente donc aux sources mêmes du mystère de la vie chrétienne. De là, sa devise actuelle : « *Adveniat Regnum Tuum.* »

Les mots qui exprimeraient exactement la source de son efficacité sont ceux de saint Paul : « *Vivit vero in me Christus... semper vivens ad interpellandum pro nobis.* »

En 1861 l'Apostolat de la Prière reste toujours une association « invisible ». Le deuxième chapitre du premier livre parle, il est vrai, en termes magnifiques de la nécessité et de l'efficacité surnaturelle de la prière associée, mais ce n'est pas pour tirer la conclusion « communautaire ». Cependant, il n'y aurait rien à changer à ce qu'écrivait le Père Ramière, pour faire de ce chapitre un enthousiaste plaidoyer en faveur de la prière liturgique, « sociale ».

Il ne semble pas qu'il y ait le moins du monde pensé. La messe par exemple, dont il fait l'exercice principal de l'apostolat, ne lui paraît telle que parce qu'elle est la toute-puissante expiation et impétration du Fils, non parce qu'elle est l'assemblée plénière de l'Eglise priante, mais il expose tous les principes théologiques de la piété liturgique.

L'édition de 1861 songe si peu à provoquer une confrérie ou une société à réunions particulières, que le Père Ramière écrit expressément que « l'Apostolat de la Prière rappellera que le zèle ne doit pas se renfermer tout entier dans une seule œuvre... Les personnes qui sont de l'Apostolat de la Prière seront précisément celles qui sont dans toutes les autres œuvres... »

La raison qu'il donne de ce dévouement large, de cette conception généreuse, nouvelle, d'une association qui ne songe pas à grouper ses membres de façon à paraître forte, distincte et puissante, mais seulement à améliorer les associés des autres groupes, c'est que : « puisé au Cœur de Jésus, le zèle doit être aussi large que le divin Cœur ».

Voici un nouvel élément : l'union essentielle de l'Apostolat de la Prière et de la dévotion au Sacré-Cœur.

Il ne s'agit plus seulement, comme jadis, de voir dans le Sacré-Cœur le gage de la protection divine, mais la Source même d'où découle la puissance.

Les circulaires trimestrielles que le Père Ramière se propose d'envoyer aux associés vont s'appeler : « *Revue des intérêts du Cœur de Jésus et de l'Eglise catholique* ».

Le Père Gautrelet souhaitait que tous les chrétiens offrent leurs mérites et fassent leurs prières pour la prospérité de l'Eglise universelle.

Maintenant, l'Apostolat de la Prière est l'offrande faite à Dieu de toute vie chrétienne valorisée par l'union eucharistique avec le Christ pour la réalisation des désirs du Cœur de Jésus.

Il serait intéressant de rechercher les influences qui ont amené le Père Ramière à concevoir ainsi l'Apostolat de la Prière. Des rappro-

chements avec Bérulle et Condren s'imposent : la donation de soi à Jésus, l'état de servitude où l'on se réduit pour Lui. Sous la même influence, le Bienheureux Grignon de Montfort jadis propageait la donation de toute la vie à Notre-Dame. La dévotion au Sacré-Cœur selon saint Jean Eudes laisse sa trace.

Le Père Ramière contemplant la vie intérieure du Christ, — cette vie du cœur, — voit l'Apostolat de la Prière. Il écrira, 25 ans après l'apparition du premier numéro du « *Messenger du Sacré-Cœur* », que l'Apostolat de la Prière, c'est la fusion de nos intérêts avec les intérêts du Cœur de Jésus, que c'est l'alliance de tous les cœurs chrétiens au Cœur de Jésus, les faisant battre à l'unisson.

La formule actuelle exprime bien toutes ces richesses : « Cœur sacré de Jésus, je vous offre... » Nous n'offrons plus directement à Dieu, mais à Jésus, notre médiateur nécessaire auprès de Lui. Nous nous adressons à son Cœur, parce qu'il s'agit précisément de réaliser des pensées de son Cœur. On y ajoute l'intercession du Cœur de Marie, parce qu'on attend de Notre-Dame « qu'elle nous enseigne tout l'art de prier en union avec le Cœur de Jésus ». On offre toutes les prières : c'était la toute première idée de l'Apostolat : donner à la prière des chrétiens fervents un objet apostolique. Mais on ajoute les actions et les souffrances, on y a joint depuis toutes les joies : bref, tout le mérite d'une vie honnête, douloureuse et laborieuse, joyeuse aussi.

Le but de l'offrande n'est pas un hommage au souverain domaine de Dieu ou un acte de gratitude pour son immense Bonté : c'est une contribution à la réalisation des intentions pour lesquelles Jésus Lui-même s'offre continuellement sur l'autel.

L'essentiel de l'Apostolat de la Prière c'est donc : l'offrande des mérites de la vie du chrétien, au Christ qui offre perpétuellement ses infinis mérites pour le salut du monde.

IV. — 1862. LA DÉVOTION MARIALE DANS L'APOSTOLAT DE LA PRIÈRE

Mademoiselle Jaricot avait organisé le Rosaire vivant : quinze personnes s'engagent chacune à dire chaque jour une des quinze dizaines du Rosaire, en sorte que toutes ensemble récitaient tout le Rosaire. L'ardente femme ne disposait guère de moyens pour répandre cette dévotion.

En 1862 elle s'adresse au Père Ramière qui, de suite, accepte. Quoi de plus conforme à l'esprit de l'Apostolat de la Prière que de prier Notre-Dame pour la réalisation des desseins de son Fils ?

Mais l'adoption du Rosaire vivant aurait une autre conséquence : elle fournirait la structure organique de l'Apostolat, en introduisant l'usage du billet mensuel, indiquant la décade à réciter. Le Père Gautrelet chargeait les « douzainières » du recrutement des Associés. Voi-

ci maintenant une division par quinze ! Mais, comme deux quinzaines forment trente associés, on adopte le système des trentains de billets confiés à une zélatrice, aidée de deux sous-zélatrices.

Mademoiselle de Montaignac, grâce au Père Gautrelet, était à la disposition du Père Ramière. Plus tard, rencontrant à Naples une âme toute dévouée au Sacré-Cœur, qui se nommait elle-même la Secrétaire du Sacré-Cœur, Mademoiselle Volpicelli, il mit en relations ces deux femmes d'élite (Mademoiselle Volpicelli fut béatifiée il y a quelques années).

En 1874, Mademoiselle de Montaignac fut nommée Secrétaire Générale de l'Apostolat de la Prière, chargée d'organiser et de grouper les zélatrices par région, d'établir entre elles les rapports nécessaires, de correspondre avec les chefs de groupe afin de faire circuler l'esprit de l'œuvre.

L'adoption du Rosaire vivant permit donc une organisation de l'œuvre.

On tint cependant à ce que le lien qui en unirait les membres ne puisse gêner en aucune manière la liberté des Associations adoptant l'Apostolat de la Prière. Cette condition était de la plus haute importance. Le Père Ramière disait que le succès de l'œuvre en dépendait, car il voulait recruter les adhérents parmi les âmes d'élite qui composent les diverses Associations pieuses.

Par elles, la grande pensée que l'Apostolat est destiné à rappeler sans cesse aux chrétiens, serait le mieux comprise et embrassée avec le plus d'ardeur.

L'Apostolat de la Prière ne saurait donc remplir sa mission qu'autant qu'il sera organisé de manière à pouvoir servir de lien entre ces Institutions créées dans des buts différents, et les faire concourir, par des efforts plus actifs et mieux concertés, au but souverain que la Providence poursuit dans le monde.

Il est facile de comprendre qu'il eût trouvé d'autant plus de difficulté à s'adapter aux formes de ces Institutions, que son organisation aurait été plus complète en elle-même.

Celle-ci sera donc très peu compliquée, et en un sens, très imparfaite : une trop grande perfection eut été un vrai défaut.

D'un autre côté, elle ne devait pas être tellement insuffisante qu'elle ne put unir et faire concourir à l'œuvre commune les chrétiens actifs qui ne sont unis par aucun autre lien.

Quelle est cette organisation conçue de manière à ce que l'Apostolat vive, non à côté, ni au-dessus, mais dans les autres organisations ?

1^o *Une correspondance du Directeur aux Associés* par voie de circulaires périodiques, pour remettre devant les yeux les désirs du Cœur de Jésus : ce fut le « *Messenger* ». Son programme est double : historique d'abord : il exposera l'état actuel de la cause de Dieu dans le monde ; — dogmatique : il exposera la nature de notre union avec Jésus et les conditions de l'établissement de son Règne sur la terre.

2° Un périodique : c'est quelque chose déjà. Mais ce qui vaudrait mieux encore c'est que quelques personnes se fassent « une affaire personnelle » des intérêts de l'Œuvre : la faisant connaître, rappelant son esprit à ceux qui la connaissaient déjà. Le zèle de ces personnes contribuera beaucoup à la persistance de l'Apostolat ; on les appellera : « zélateurs, zélatrices ».

Lorsque le Père Ramière décrit en détail leur rôle dans les maisons d'éducation, il exprime l'espoir que les jeunes zélateurs seront par là même préparés, tant aux vocations supérieures qu'à ce que nous nommerions maintenant l'Action Catholique.

Où trouver ces zélateurs ? Où trouver les associés ?

Encore que tous les fidèles soient appelés, l'idée est constamment répétée que ce sont surtout les chrétiens d'élite qu'il faut viser à gagner.

Tous les mois, on leur expliquera plus en détail le fondement dogmatique de l'apostolat pour les exciter ainsi à promouvoir les intérêts du Cœur de Jésus.

En fait, les « zélateurs », tels que les voit le Père Ramière, sont maintenant les membres des groupes d'Action Catholique. Pour lui, c'étaient les collecteurs pour les Œuvres de Missions, les catéchistes volontaires, les Confrères de saint Vincent de Paul, etc. Il cite une vingtaine d'Associations.

Il écrira : « Les personnes qui voudront faire partie de l'Apostolat... se trouveront naturellement parmi les membres les plus zélés des Associations pieuses déjà existantes ».

« Elles feraient bien de se rassembler chaque mois, afin de se concerter ensemble sur les moyens de réaliser efficacement les désirs du Sacré-Cœur, et de faire fleurir de plus en plus toutes les Institutions qui peuvent contribuer, dans chaque localité, à servir les intérêts de Dieu, et des âmes... »

v. — 1870

Voici encore une date dans l'évolution ultérieure de l'Apostolat de la Prière.

Le 11 avril 1870. Pie IX approuve la « Milice du Pape » (proportionnant l'exercice de l'Apostolat de la Prière à l'âge et au caractère des jeunes), propagée par le Père Cros.

Plus encore que le détail très pittoresque des « offrandes » que peut faire la jeunesse des écoles, c'est l'engagement d'honneur à la communion, soit hebdomadaire, soit bi-mensuelle, qu'il faut signaler.

La Milice du Pape, cependant, est sans influence sur la constitution interne de l'Apostolat.

Il y a plus important : la communion réparatrice est adoptée. C'était d'abord une pratique des novices de Lons-le-Saulnier. Par une

brochure du Père Drevon, parue en 1860 : « Le Cœur de Jésus consolé dans la Sainte Eucharistie par la Communion », avec l'approbation de Pie IX le 9 août 1861, elle se répandit dans le public.

En 1870, pour atteindre la foule des fidèles, le Père Drevon se servit du *Messenger de l'Apostolat*. Dès lors, ce fut la pleine diffusion : la communion en esprit de réparation devint le « Troisième degré ».

En 1886, le Directeur de l'Apostolat de la Prière, par bref pontifical, était déclaré Directeur de l'« Œuvre de la communion réparatrice ».

Ce nouvel apport n'est pas tant un enrichissement qu'une précision. L'Apostolat de la Prière est la participation pleinement voulue à l'Eucharistie, offrande totale du Christ à son Père, pour le salut du monde, en réparation de tout le péché de l'homme.

On favorisera les communions d'enfants : avec la Milice, commençant dès 1865, et par la Croisade Eucharistique de 1914.

On prendra l'initiative des communions apostoliques des hommes en 1875, c'est-à-dire les communions faites par un soldat de Jésus-Christ à côté de ses frères d'armes, en présence de tous, l'union au Rédempteur, non seulement par une présence au mémorial sacré, mais par l'offrande de toute la vie.

On sait l'extraordinaire vitalité de cette pratique grâce aux légions de la Ligue du Sacré-Cœur, dont on peut dire qu'elles sont l'Apostolat de la Prière à l'état complet.

Leur but n'est pas seulement de faire recevoir un sacrement, capital pour la sainteté personnelle, mais d'unir consciemment le chrétien au Christ qui veut sauver le monde.

Tout n'est pas dit après la communion de la Ligue ; c'est alors que tout commence. Car les Ligueurs n'ont reçu le Christ en eux, que pour qu'Il opère par eux.

Leur démarche est un engagement. Il serait dans l'illusion, le chrétien qui croirait avoir atteint un plafond indépassable, quand il pratique cette communion mensuelle en groupe.

S'il veut vraiment « réparer », il faut qu'il tire de son geste sacramentel toutes les conséquences. Il n'y a de « consolation » ou de « réparation » que dans la mesure où l'âme unie au Christ par l'Eucharistie devient, dans le monde pécheur, une énergie purificatrice, reconstruisant réellement le Royaume de Dieu.

VI. — L'APOSTOLAT DE LA PRIÈRE, ÉLÉMENT DE LA SPIRITUALITÉ DU LAÏC

L'Apostolat de la Prière est donc fait pour vivre dans les Œuvres, comme un esprit, non à côté comme un rival, en vertu des principes essentiels qui sont à son origine.

Il s'agissait en effet d'obtenir la prospérité de l'Eglise, que les œuvres diverses s'efforcent de réaliser.

Dès lors, les premiers à devoir prendre conscience de leur puissance intérieure, ce sont évidemment les ouvriers apostoliques, prêtres ou laïcs qui en seront les membres. Car il importe que ceux qui sont les collaborateurs du Christ ne le soient pas seulement par le dehors, mais par le dedans. Le dehors expose à l'orgueil ; l'intérieur seul est vraiment « réel » : L'œuvre extérieure semble seule opérer le salut ; le croire, c'est sortir de la réalité et, par conséquent, se séparer autant de Dieu.

C'est pourquoi, l'homme d'œuvre, les directeurs des œuvres doivent être, avant tous les autres, pénétrés de cette doctrine de notre union intime avec Jésus, le Rédempteur.

C'est tout l'Apostolat de la Prière.

Un directeur diocésain d'Apostolat de la Prière devrait donc mettre tous ses soins, tout son tact, à évangéliser les œuvres existantes et leurs chefs.

Les réunions générales autour de la table de communion seront excellentes pour rappeler à tous la commune origine et le but commun de leur activité.

Et ceux qui, par faute de loisirs ou de capacité, ne peuvent participer à la conquête extérieure des âmes, se joindront ce jour-là aux généreux bataillons de l'apostolat laïque, dans une commune supplication avec Jésus perpétuellement immolé et perpétuellement suppliant pour le salut du monde.

La réunion mensuelle des zélateurs groupera des chrétiens qui prendront connaissance des intérêts du Cœur de Jésus et seront stimulés à plus de dévouement et à un dévouement de plus en plus éclairé.



En 1896 paraissaient de nouveaux Statuts de l'Apostolat de la Prière.

Au cours de son histoire, nous l'avons vu, il avait adopté, cédant à des instances pressantes, diverses pratiques. Le génie propre du Père Ramière les avait assimilées, intégrées dans l'Œuvre de 1848.

Certains jugeaient que ces additions successives ressemblaient à l'établissement d'une sorte de monopole. Le document du 11 juillet 1896 mit les choses au point et stabilisa l'Apostolat de la Prière.

Sa vitalité n'en fut pas atteinte. L'évolution interne continua et aboutit à de nouveaux règlements : ceux du 28 octobre 1951.

On n'y parle plus des « degrés », mais des « trois pratiques fondamentales ³ » : la première, c'est l'offrande quotidienne.

3. Voici la traduction de l'article 3 des Statuts qui expose les *Moyens et pratiques*

« Pour atteindre son but, l'Apostolat de la Prière recourt à des moyens ou des pratiques qui, sans être tous imposés à chacun, constituent cependant, dans leur

la deuxième, le saint sacrifice de la messe et la communion réparatrice,

la troisième, la dévotion mariale.

Le Souverain Pontife accompagna la promulgation d'une lettre explicative où se lisent ces mots singulièrement graves : «... L'Apostolat de la Prière, un instrument très efficace pour le ministère apostolique d'aujourd'hui. »

Ces pages n'ont voulu qu'illustrer l'éloge pontifical, et montrer que ceux qui veulent doter le laïc d'Action catholique d'une vie intérieure adaptée, ne peuvent pas rester indifférents devant l'Apostolat de la Prière.

L. DE CONINCK, S. J.

ensemble, une vraie formule de vie chrétienne et renferment comme un résumé de la perfection.

» Les pasteurs d'âmes se rappelleront que les divers exercices de l'Apostolat de la Prière, considérés dans leur ensemble, réalisent et mettent à leur disposition un excellent moyen de former à un esprit vraiment chrétien et apostolique tous les fidèles confiés à leurs soins, selon la mesure de grâce que Dieu leur accorde.

» a) *Première pratique : l'offrande quotidienne.*

» La première et principale obligation des membres est l'offrande quotidienne : chacun offre tous les jours à Dieu toutes ses prières et ses actions, ses joies et ses peines, en union avec le Christ et aux intentions de son Cœur, à ces intentions pour lesquelles, comme chef de son Corps Mystique, il ne cesse d'intercéder et de s'offrir pour nous en sacrifice. En vertu de notre union avec le Christ, cette offrande confère à nos actions un pouvoir d'impétration et de satisfaction, bien plus encore elle transforme toute notre vie en un sacrifice de louange et d'expiation.

» Comme notre union avec le Christ, notre Chef, requiert nécessairement aussi une union intime avec le Souverain Pontife, son Vicaire sur la terre, l'Apostolat de la Prière propose chaque mois à tous ses membres deux objets de prières, deux intentions que « le Pontife romain a lui-même examinées, approuvées et enrichies de la bénédiction du Ciel », l'une, intention générale, l'autre, intention missionnaire (Lettre de S.S. Pie XII, *Cum proximo exeat*, du 16 juin 1944).

» b) *Seconde pratique : le Saint Sacrifice de la Messe et la Communion réparatrice.*

» Cette oblation quotidienne atteint sa pleine perfection dans l'union au sacrifice eucharistique : là, nos offrandes, dans le Christ et avec le Christ, prêtre et victime, sont sanctifiées et participent à la valeur infinie de son sacrifice. C'est pourquoi les membres devront joindre aussi intimement que possible leur offrande quotidienne au sacrifice de la messe. Qu'ils se rendent bien compte surtout que le plus grand obstacle au Règne du Christ étant le péché, ce sacrifice leur fournit le grand moyen de satisfaire au Père éternel offensé par nos péchés et de réparer en même temps les injures faites au Cœur de Jésus lui-même.

» Aussi les membres recevront-ils au moins une fois par mois la Sainte Communion en esprit de réparation, afin de satisfaire au Seigneur pour leurs péchés et les péchés des autres et pour implorer sa miséricorde.

» Ils sont invités en outre à participer, comme il convient, à la messe aussi souvent que possible, même en semaine, et à s'approcher de la Sainte Table plusieurs fois par mois.

» c) *Troisième pratique : la dévotion mariale.*

» Sachant parfaitement que la Bienheureuse Vierge Marie intervient pour nous auprès de Dieu, comme Mère et comme Avocate, et que son intercession donne une efficacité spéciale à nos prières, les membres ont recours également à son Cœur immaculé et maternel, et adressent par Elle leur offrande quotidienne au Sacré-Cœur de Jésus et à Dieu le Père. En témoignage de filiale confiance envers ce Cœur très compatissant de la Mère du Christ, ils sont invités en outre à réciter chaque jour, seuls ou en commun, au moins une dizaine de chapelet, ou même, dans la mesure du possible, le chapelet tout entier. »